

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

Nombre de Conseillers

- En exercice
 - ce
- Présents
- 4
- Votants
- 1

6

- Absents
- Exclus
- 0

Etaient présents:

- ARGENTI Alexis
- BALDINI Murielle
- CORSO Scylia
- NON EXCUSÉE
- BARRIERE Joël
- GUILLEMETTE Thierry
- MIRONNEAU Naţhalie
 NON EXCUSEE

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02-07-2025 L'an deux mille vingt-cinq, à 18h00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, Maire en exercice.

Lil Burière

a été nommée secrétaire de séance

Date de Convocation: 27-06-2025

Date d'affichage: 27-06-2025

Objet : D-2025-07-02 : Installation de Columbariums sur la Commune de la Roque-+en-Provence. En raison de demandes de plus en plus nombreuses de dépôts d'Urnes Funéraires déjà formulés, il est proposé de consacrer deux ou trois emplacements au cimetière pour accueillir les Urnes cinéraires contenant les cendres des personnes incinérées, à savoir la création de deux ou trois Columbariums contenant chacune six cases.

L'Estimation du coût de l'opération, suite a la demande formulée à l'entreprise des Pompes Funèbres Muraire.

Deux devis ont été établi :

Le premier devis s'élève à 7 140.00 € HT pour l'installation de deux Columbariums comprenant :

- 1. Un socle de 70 x 500 x 250
- 2. Un étage has de 3 cases

AR Bréfage intermédiaire de 2 cases

006-2106010**%-2000-tage-h<u>a</u>ut de_1**0**cas**2-DE Reçu le 04/07/2025 5. 6 portes de fermeture en Granit Noir Fin fixation avec rosaces

Le second devis s'élève à 10 624.99 € HT pour trois Columbariums comprenant :

- 1. Un socle de 70 x 500 x 250
- 2. Un étage bas de 3 cases
- 3. Un étage intermédiaire de 2 cases
- 4. Un étage haut de 1 case
- 5. 6 portes de fermeture en Granit Noir Fin fixation avec rosaces

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé et après en avoir délibéré :

- -APPROUVE la mise en œuvre de reprise de concessions dans le cimetière communal selon les conditions définies par la loi.
- -APPROUVE la création de $\bigwedge \%$. Columbariums sur la commune de la Roque-en-Provence.
- -AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des Alpes-Maritimes

